Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260908-2026_2-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-62

SEANCE DU Mardi 08 septembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : mardi 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Hélène TOURNIER.*

Procuration : *Hélène TOURNIER à Audrey PENVEN GUYADER.*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT.*

N° d'ordre : 2026-62

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260908-2026_2-DE

OBJET : Création d'un conseil des anciens

Dans le cadre de sa volonté de favoriser la participation des habitants à la vie communale et de renforcer les échanges entre les générations, la commune de Huelgoat souhaite mettre en place un Conseil des Anciens.

Cette instance citoyenne a pour objectif d'associer les habitants retraités ou âgés de la commune aux réflexions portant sur la vie locale, en valorisant leur expérience, leurs connaissances du territoire et leur disponibilité au service de l'intérêt général.

Le Conseil des Anciens constitue un espace de dialogue, de réflexion et de proposition entre les habitants et la municipalité. Il permettra aux membres qui le composent de partager leurs idées, leurs observations et leurs propositions sur les sujets concernant l'amélioration du cadre de vie, le développement du lien social, la solidarité, la transmission de la mémoire locale et les actions en faveur de toutes les générations.

Cette instance ne se substitue pas au Conseil, mais constitue un organe consultatif permettant d'enrichir les réflexions des élus par l'apport d'une expertise citoyenne fondée sur l'expérience et la connaissance du territoire.

Le Conseil des Anciens aura notamment pour missions :

- d'être un lieu d'écoute et d'échange entre les habitants et la municipalité ;
- de formuler des avis et des propositions sur les projets communaux ;
- de participer à la réflexion sur les besoins des habitants, notamment des personnes âgées ;
- de contribuer au maintien et au développement du lien social ;
- de favoriser les actions intergénérationnelles avec les autres instances citoyennes, notamment le Conseil Municipal des Jeunes ;
- de participer à la valorisation de la mémoire et du patrimoine communal.

Le Conseil des Anciens pourra être associé à des projets municipaux ou être consulté par les élus sur des sujets d'intérêt communal. Il pourra également proposer des initiatives répondant aux attentes des habitants et contribuant au bien vivre ensemble à Huelgoat.

Monsieur le Maire précise que le Conseil des Anciens sera composé de personnes volontaires, habitantes de la commune de Huelgoat, souhaitant s'investir dans une démarche citoyenne et participative.

La composition du Conseil des Anciens veillera à favoriser la diversité des profils, des quartiers et des parcours de vie afin de représenter au mieux la richesse de la population communale.

Les membres seront désignés selon les modalités définies par la commune. La durée de leur participation sera fixée à [durée], selon les conditions précisées dans le règlement intérieur de l'instance.

Le Conseil des Anciens se réunira autant que nécessaire pour mener ses travaux et au minimum [nombre] fois par an. Il sera accompagné par des élus référents désignés par le Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la création d'un Conseil des Anciens au sein de la commune de Huelgoat.
APPROUVE les objectifs et missions du Conseil des Anciens visant à favoriser la participation citoyenne, le dialogue entre les générations et la valorisation de l'expérience des habitants.
APPROUVE le principe d'une composition ouverte aux habitants de Huelgoat souhaitant participer à cette démarche consultative et citoyenne.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260908-2026_2-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à définir les modalités pratiques de mise en œuvre du Conseil des Anciens, notamment les conditions de candidature, la composition, la durée des mandats et les règles de fonctionnement.
PREVOIT l'élaboration d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Conseil des Anciens.
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pourextrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 09/09/2026

Le Maire,
M. GaëtanPEYREBESSE